



Transparence

Mai 2016 • N°22

Entreprises adaptées



Établissement et Service d'Aide par le Travail



Hébergement



Sommaire

- Le handicap reste un sujet tabou p.1
- Au fil des mois p.2
- Le point scientifique du Docteur Soldati p.2
- Le cartonnage à l'APEI de Saint-Amand-Montrond p.3
- Interview : Kiloutou à Toulouse p.4
- Interview : Boulangerie Tessier p.4
- L'APEI de Saint-Amand-Montrond, 37ans au service de la personne en situation de handicap p.4

« Édito

Épuisement, souffrances physiques, détresse morale, troubles du sommeil : près de la moitié des aidants en charge d'un proche malade, handicapé ou âgé, assurent rencontrer des problèmes de santé qu'ils n'avaient pas auparavant, selon une enquête publiée en mars 2016.

63,5 % des personnes interrogées déclarent « avoir des douleurs physiques » ainsi que des problèmes de sommeil et disent se « sentir seuls » depuis qu'ils sont aidants. Une grande majorité de ces aidants avouent également ne pas s'accorder de temps de loisirs et près d'un quart disent avoir augmenté sa consommation de médicaments.

« Par surinvestissement et manque de temps », ces personnes négligent leur propre santé, résume l'Association Française des Aidants. Sensibilisés mais démunis, les professionnels, qui peinent à trouver leur juste rôle vis-à-vis des aidants, constatent souvent leur grande fatigue physique et morale. Elles s'occupent de l'autre dans le « déni de leur épuisement ».

Partant de cette constatation, la Direction Générale de la Santé a missionné l'Association Française des Aidants pour regarder en quoi l'accompagnement d'un proche pouvait altérer la santé mais aussi comment les professionnels prenaient en compte ce problème.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, dont l'une des missions est l'accompagnement des personnes en situation de handicap, apporte aux parents et familles, mais aussi au personnel encadrant, le soutien, l'écoute et l'encouragement nécessaires afin que chacun puisse travailler sans s'épuiser. Ainsi, les usagers ou résidents sont toujours aidés par des aidants aidés...

Rejoignez-nous sur Facebook et sur Twitter !



Le handicap reste un sujet tabou

Lorsque nous abordons le sujet « le handicap au travail », avec les entreprises et collectivités partenaires de l'APEI de Saint-Amand-Montrond, notre surprise est de constater le manque d'informations que le salarié déclare à son employeur lorsqu'il y a un handicap. Mais la situation est identique dans l'autre sens, même avec un « doute », l'employeur entreprend rarement la discussion afin de savoir si son salarié est en situation de handicap.

Malgré de nombreuses campagnes de communication engagées depuis 2005, le sujet reste tabou pour l'employeur et le salarié. Comme il relève de la sphère personnelle, les employeurs affichent une certaine réserve et disent ne pas savoir comment aborder la question. Côté salariés, la reconnaissance de travailleurs handicapés (RQTH) reste perçue comme extrêmement stigmatisante, car elle marque leur différence. S'ils la présentent au moment de l'embauche, ils peuvent ensuite ne pas la renouveler.

Un salarié n'est pas obligé de dire à son employeur ou futur employeur

qu'il est malade ou en situation de handicap. S'il choisit d'aborder la question, il peut se contenter de déclarer, si tel est le cas bien sûr, qu'il a le statut de travailleur handicapé, sans préciser la nature de ce handicap, qui ne se voit pas forcément.

Le salarié peut également faire savoir, sans plus de précision qu'il est atteint d'une affection de longue durée reconnue par l'assurance maladie. En aucun cas, l'employeur n'a le droit de le déclasser ou de le licencier pour des raisons médicales. L'Agefiph vient de dévoiler les résultats d'une étude qui analyse la manière dont les salariés handicapés perçoivent et vivent l'entreprise. L'étude conforte les résultats d'enquêtes déjà menés sur le sujet. Les employeurs restent très majoritairement satisfaits du travail et des compétences de leur collaborateur en situation de handicap. 93 % des entreprises ayant recruté un salarié handicapé sont satisfaites et 87 % des collaborateurs de l'entreprise trouvent la présence de collègues handicapés à leur côté enrichissante. Ils les trouvent également plus motivés et plus impliqués, ce qui peut les amener à

jouer un rôle fédérateur au sein de leur équipe. Même constat du côté des salariés en situation de handicap qui se déclarent eux aussi satisfaits de leur poste, pour eux le travail est un enjeu fondamental car il leur permet d'exister socialement comme les autres.

Continuer à travailler malgré le handicap est souvent synonyme de « victoire ». Les personnes en situation de handicap ne veulent pas réduire leur existence à leurs problèmes de santé. Par peur du regard des autres, des réactions de rejet, de compassion ou par crainte de ne pas pouvoir évoluer dans leur carrière, voire d'être licenciées, certaines d'entre elles préfèrent garder le secret.

On entre alors dans un « cercle vicieux ». Le silence peut avoir à terme des conséquences préjudiciables pour le salarié en situation de handicap. En « gommant » son handicap, le salarié va inconsciemment négliger ses restrictions physiques, ne pas demander d'aménagement de son poste de travail. Il ne facilite donc pas la compréhension de son cadre

professionnel face par exemple à quelques absences ou l'incapacité d'exécuter certaines tâches.

Cependant si l'approche des handicaps physiques et sensoriels commence à s'intégrer dans le milieu du travail, les handicaps mentaux en restent éloignés. Alors que l'intégration professionnelle des handicaps physiques et sensoriels passe par une adaptation du poste de travail, l'intégration du handicap mental passe par l'adaptation de l'entreprise, du manager et des collègues, ce qui est évidemment plus délicat.

Plus fatigable et émotif, parfois instable dans l'établissement de ses relations à autrui, un collaborateur handicapé mental a besoin d'un environnement de travail adapté à sa situation et à ses propres rythmes.

C'est le cas dans les structures de l'APEI de Saint-Amand-Montrond, dans les Entreprises Adaptées L'Artisanerie et Le Verdier, dans les ESAT, où les personnes en situation de handicap et tous ceux qui les accompagnent travaillent ensemble



avec de la solidarité. L'APEI de Saint-Amand-Montrond forge sa mission dans la valorisation du handicap et a pour objectif de développer les compétences de chacun. Cela apporte un équilibre ainsi que de la reconnaissance.

Pour le bien de chacun, il faut accepter ses différences et celles des autres, et pouvoir, que ce soit dans la vie personnelle ou professionnelle en discuter sans tabou.



Au fil des mois

Octobre 2015

L'ESAT Vernet Industriel propose à la vente depuis le mois d'octobre 2015 trois paniers gourmands.



Marianne-Frédérique Pussieu, sous-préfète du Cher, a visité l'entreprise adaptée l'Artisanerie en compagnie d'Annie Lallier et Emmanuel Riotte, conseillers départementaux.

Novembre 2015

Portes ouvertes à l'ESAT Vernet Industriel.



Décembre 2015

Fête de Noël de l'ESAT Vernet Industriel et des foyers Bernard-Fagot.



Médaille du travail pour 20 ans de présence à Emmanuel Gourrier.



Grâce à la vente des Aventures de Douma, l'APEI de Saint-Amand-Montrond a remis un chèque à l'association de défense des guépardes Cheetah For Ever.



Départ en retraite pour Daniel Ferragu et Martine Combrouse.



Flashez ! Une BD à découvrir...



Le point scientifique du Docteur Soldati

Le suicide

Les médias nous informent de façon croissante des suicides qui touchent maintenant toutes les professions, tous les niveaux socioculturels et tous les âges.

L'importance du suicide en France a été soulignée par le Conseil Économique Social et Environnemental et la Ministre de la Santé a annoncé la création d'un observatoire national du suicide. Il faut savoir que si la France bénéficie d'une espérance de vie élevée, son taux de suicide est un des plus hauts d'Europe. On parle de 150 000 tentatives de suicides (TS) par an et 11 000 décès, c'est-à-dire près de trois fois plus que le nombre de morts sur les routes (3 464 personnes en 2015).

Le lien entre TS et activité professionnelle a été recherché et malgré les études en risques psychosociaux, s'il est possible de mettre en évidence des associations statistiques entre caractéristiques de l'emploi et suicide, face à un cas individuel de suicide, il est difficile de déterminer les facteurs qui ont joué un

rôle déterminant. Toutes les professions sont touchées : si autrefois on mettait en avant le milieu des agriculteurs, des ouvriers et des gens sans profession, aujourd'hui on parle de policiers, gendarmes, milieu éducatif et professionnels de santé.

En ce qui concerne l'âge, là encore, on note en 2011 que plus de 2,2 % des adolescents interrogés ont déclaré avoir fait au moins une TS, celles-ci sont d'ailleurs trois fois plus fréquentes chez les filles que chez les garçons. Plus tard, la proportion s'inverse et elles touchent de plus en plus de personnes âgées.

Enfin, le milieu carcéral voit une augmentation du nombre de suicides chez les personnes détenues.

Le suicide est, en général, l'aboutissement d'un processus long, au cours duquel la personne ayant le sentiment d'être dans une impasse, ne voit que cette solution pour en sortir ou se libérer d'une souffrance trop intense. En fait,

elle ne recherche pas la mort en tant que telle, mais l'apaisement. Le suicide constitue un choix, certes, mais par défaut.

Il y a souvent des signaux d'alerte aboutissant à ce que l'on appelle « la crise suicidaire ». Elle est marquée par des indices émotionnels ou comportementaux : changement d'humeur, perte d'intérêt, de motivation, difficulté pour se concentrer, sentiment profond d'avoir tout essayé et que rien ne marche, idée suicidaire avec intention, désespoir, repli sur soi, isolement, rumination mentale, etc.

Il est plus fréquent d'observer des suicides en dehors de toute pathologie psychiatrique avérée mais parmi celles-ci, la dépression occupe une place importante (8 % des français dans l'année précédant la TS).

Comment aider la personne concernée ?

Prendre au sérieux toute mention de désir de mort ou de TS. Le terme de « chantage au

suicide » est incorrect et à proscrire car une TS est un passage à l'acte en soi exprimant un conflit psychique bien réel. Comme tout passage à l'acte, il y a « un court-circuitage du discours » ; il faut donc se mettre à l'écoute de la personne, la questionner sans jugement, sans essayer de tout expliquer, de trouver des raisons. Éviter les recettes faciles : « secoue-toi, change toi les idées, pars en vacances, etc. ». Il ne faut surtout jamais la mettre au défi de passer à l'acte.

L'idée est de l'interroger sur son mal-être, de parler de sa souffrance, de lui montrer que quelqu'un s'intéresse à son sort, lui faire part de notre inquiétude de la sentir mal. Enfin, rappelons qu'il n'existe pas de recette magique mais que l'on peut limiter les risques, supprimer autant se faire que peut les moyens avec lesquels on peut passer à l'acte, ne pas laisser la personne seule ; le but final étant de l'amener à parler avec un professionnel de santé - on positive déjà - habitué à recevoir des personnes en détresse.

Le cartonnage à l'APEI de Saint-Amand-Montrond

Le cartonnage, activité importante pour l'APEI de Saint-Amand-Montrond, permet à l'ESAT Vernet Industriel et les deux entreprises adaptées Le Verdier et L'Artisanerie de travailler ensemble. Découvrez les travaux effectués par ces différentes structures et les passerelles qui existent entre elles.



Nicolas Brunet, chef de service de l'activité cartonnage et de la sous-traitance industrielle à l'ESAT Vernet Industriel.

Transparence : Nicolas, depuis quand cette activité cartonnage fonctionne-t-elle ?

Nicolas Brunet : Elle a été créée au début des années 80 parce qu'il y avait des besoins en sous-traitance pour les industriels de la région et pour permettre aux Entreprises Adaptées, notamment Le Verdier, de se développer.

Transparence : Existe-t-il des passerelles avec les Entreprises Adaptées ?

Nicolas Brunet : Oui, l'ESAT et les deux Entreprises Adaptées sont des partenaires. Avec Le Verdier, nous travaillons comme avec les autres clients, de la prise de commande jusqu'à la livraison. Un groupe d'usagers de l'ESAT peut être amené à se déplacer temporairement au Verdier pour renforcer les équipes. Ils doivent posséder une autonomie suffisante et être volontaires. En outre, nous sommes vigilants à ce que leurs missions correspondent bien à leur projet professionnel.

Transparence : La mise au travail des personnes en situation de handicap engendre-t-elle des mesures particulières pour assurer la fabrication des articles en carton ?

Nicolas Brunet : Dans notre atelier cartonnage, un moniteur principal et quatre moniteurs accompagnent les personnes en situation de handicap pour leur apprendre les gestes de base et les savoir-faire complémentaires. Nous étudions avec elles des fiches techniques qui détaillent toutes les étapes de la fabrication dans le but de réaliser un travail de qualité conforme à la demande du client. Chaque personne possède des chaussures de sécurité, des vêtements de travail appropriés aux tâches à effectuer, ainsi que des protections individuelles notamment des gants quand ils sont sur des postes de collage et des gants anti-coupure pour manipuler sans crainte le carton. Toutes nos machines sont sécurisées. Au sein de l'APEI de Saint-Amand-Montrond, avec une attention toute particulière, un responsable sécurité, Nicolas Mialot, ingénieur préventionniste de formation, veille au respect de toutes ces consignes. De plus, le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a un rôle très actif dans notre établissement. Le moniteur principal assure le suivi médico-social, le planning et avec quatre moniteurs veille au respect du projet personnalisé de chaque usager défini avec l'équipe pluridisciplinaire et aux préconisations du médecin du travail.

Transparence : Quelles formations sont-elles mises en place dans cet atelier ?

Nicolas Brunet : Concernant la formation, nous évaluons les compétences des personnes et les besoins de l'atelier afin de leur proposer des formations adaptées. Outre les formations que nos moniteurs assurent quotidiennement aux postes de travail, des organismes extérieurs viennent à l'ESAT. Un exemple : en janvier 2016, les personnes ont appris les gestes et les postures afin de manutentionner et soulever des charges. Il arrive que des usagers soient amenés à suivre une formation à l'extérieur, comme récemment, où le thème de l'hygiène a été abordé.

Transparence : Pouvez-vous nous décrire en quelques mots les tâches que les personnes en situation de handicap réalisent dans cet atelier cartonnage de l'ESAT ?

Nicolas Brunet : Dans cet atelier, nous possédons de nombreuses machines identiques à celles employées dans le milieu industriel. Nous travaillons de A à Z sur le carton ondulé que nous recevons en plaque livrée à plat et qu'on transforme en produit fini. Les personnes en situation de handicap sont amenées à faire de la découpe, de l'impression, de l'encochage, du collage avec de la colle froide ou chaude. En sous-traitance, on peut coller des affiches sur les cartons, les plier, ou faire de l'assemblage de kits. 40 % de notre activité sont réalisés avec Le Verdier et L'Artisanerie qui sont satisfaites de notre prestation tant au niveau de la qualité qu'au niveau de la réactivité.

Je souligne que nous avons une équipe en détachement au sein de l'entreprise Smurfit Kappa proche de Saint-Amand-Montrond. Pour cette société spécialisée dans le carton ondulé et la PLV, sept usagers et un moniteur contrôlent la qualité par rapport à un cahier des charges.

Transparence : Les relations avec les clients sont-elles difficiles à maintenir dans le temps ?

Nicolas Brunet : Non, car nous sommes capables de répondre à des commandes urgentes qui exigent des délais de fabrication plus courts. Je me charge de la démarche commerciale qui concerne principalement des clients du Cher. Je m'adapte à la commande du client et nous sommes en mesure de créer des conditionnements spécifiques comme récemment pour protéger des bouteilles de bière ou d'huile. Nos clients sont très variés et nous sommes compétitifs sur les petites séries. Nous avons un camion avec lequel nous organisons des tournées quotidiennes. Ce véhicule récupère la marchandise chez le client afin de faire un travail de sous-traitance et on le relivre ensuite.

Transparence : Les usagers de l'ESAT sont-ils fiers que les produits qu'ils fabriquent soient expédiés à travers toute la France ?

Nicolas Brunet : Nous dialoguons beaucoup avec eux et nous leur expliquons le sens de leur travail. Ils sont très fiers de constater qu'ils contribuent à réaliser des produits distribués sur tout le territoire national.



Bernard Barbier, responsable production, achats et transports à l'Entreprise Adaptée Le Verdier.

Transparence : Bernard, pourquoi les entreprises adaptées font-elles appel à l'ESAT comme fournisseur pour leurs emballages d'expédition et certains emballages produits ?

Bernard Barbier : Nous nous sommes rendus compte lors de la création de l'entreprise adaptée Le Verdier que l'ESAT Vernet Industriel avait des compétences, un savoir-faire et un équipement de transformation de carton cannelé qui pouvaient répondre à nos besoins de fabrication de boîtes à archives et de caisses américaines. En 1995, suite à une demande de nos partenaires, un type de boîte à archives a été défini. Je me suis rapproché de l'ESAT qui a réalisé des prototypes qui ont satisfait aux besoins avec ses moyens technologiques. Pour que Le Verdier puisse fabriquer ses boîtes à archives, il a acheté une presse portefeuille qui a été mise à disposition à l'ESAT pour les découpes à plat de ces boîtes. L'ESAT découpe, imprime et livre à plat Le Verdier. En 2005, il a été décidé de sous-traiter la fabrication à l'ESAT qui nous fournit un produit semi-fini que Le Verdier contrôle et conditionne. La démarche a été identique pour les caisses américaines. L'ESAT fournit aux deux Entreprises Adaptées les cartons d'emballage pour toutes leurs expéditions.

Transparence : Quel est votre niveau d'exigence auprès de l'ESAT ?

Bernard Barbier : Nous avons besoin d'avoir une qualité de produits acceptée par les deux parties, reproductible, un délai convenu à respecter et un prix permettant de bien se positionner sur le marché. Pour répondre à nos ventes, nous avons mis en place un programme prévisionnel de fabrication permettant à l'ESAT de respecter au mieux les délais selon les fluctuations saisonnières.

De même, pour répondre aux légitimes exigences de nos clients sur la totalité de nos secteurs, nos cartons d'expédition doivent résister aux chocs, aux transferts, à l'humidité. À cet effet, l'ESAT a apporté, à notre demande, des modifications en augmentant la cannelure et la résistance à la rupture de la caisse. Malgré le coût, l'importance est la satisfaction de nos clients.

EXTRAITS CHOISIS

« Nous étudions avec elles des fiches techniques qui détaillent toutes les étapes de la fabrication dans le but de réaliser un travail de qualité conforme à la demande du client ».

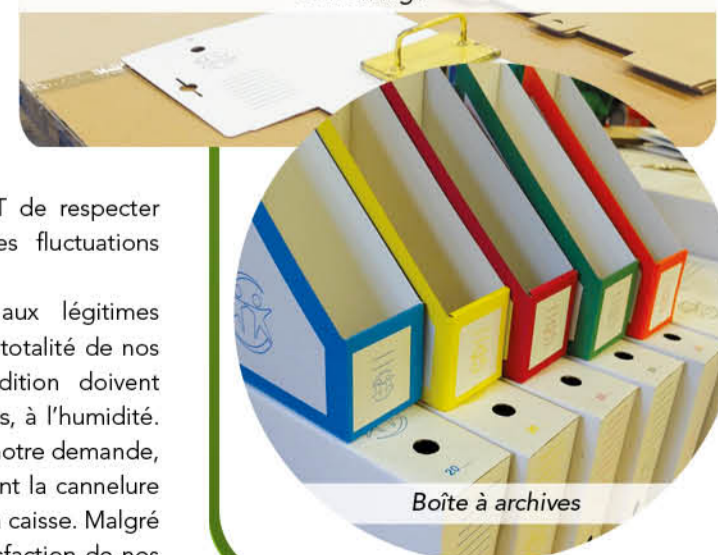
« Nous travaillons de A à Z sur le carton ondulé que nous recevons en plaque livrée à plat et qu'on transforme en produit fini ».

« L'ESAT fournit aux deux Entreprises Adaptées les cartons d'emballage pour toutes leurs expéditions ».

« Pour répondre à nos ventes, nous avons mis en place un programme prévisionnel de fabrication permettant à l'ESAT de respecter au mieux les délais selon les fluctuations saisonnières ».



Cartonnage



Boîte à archives

Interview : à Toulouse

Transparence : Elodie Boishus, pouvez-vous nous présenter le groupe Kiloutou et votre fonction ?

Elodie Boishus : Fondé en 1980, le groupe Kiloutou est le quatrième loueur européen sur le marché de matériels à destination d'une clientèle professionnelle et de particuliers. Forte de 455 agences, notre organisation se dessine en quatorze régions avec plus de 3 000 équipiers et près de 200 000 machines. J'ai rejoint ce groupe il y a près de quatre ans sur la fonction de responsable gestion au sein de la région Languedoc - Midi - Pyrénées elle-même composée de 35 agences et 250 équipiers.

Transparence : Respectez-vous l'obligation d'emploi des 6 % de personnes en situation de handicap dans votre effectif ?

Elodie Boishus : Seul l'établissement de plus de 20 salariés y est soumis. Les différents métiers de notre activité ne nous permettent pas toujours d'atteindre ce pourcentage. En effet, les contraintes sont importantes : port de charges lourdes, conduite d'engins, conduite de poids lourds pour les chauffeurs et la station debout quasi permanente de nos équipiers aux comptoirs. Faire appel aux Entreprises Adaptées telle que Le Verdier est donc un moyen pour nous de remplir notre obligation légale.

Transparence : Comment avez-vous connu l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?

Elodie Boishus : Lors de mon arrivée chez Kiloutou, j'ai été la cible de démarchages téléphoniques auxquels je n'avais pas donné suite car je trouvais la manière d'aborder ce sujet trop cavalière. Votre responsable commercial, Philippe Bernard, avec une approche plus raisonnée et sociale a convenu d'un rendez-vous afin de me présenter votre association, sa manière de fonctionner et l'intérêt de contribuer à son développement. Celui-ci a su me convaincre du sérieux de vos entreprises et de la qualité des produits qui me seraient vendus.

Transparence : Le service client, occupé en co-animation par Caroline Marquier et Audrey Labatut, a-t-il répondu à toutes vos attentes lors de votre premier appel ?

Elodie Boishus : Réactives, professionnelles et chaleureuses, je leur ai exposé mes contraintes et elles se sont chargées du reste. De la commande à la facturation en passant par la livraison, tout a été mené avec succès. Dans notre métier, nous sommes désireux de mettre notre temps et notre énergie au service de nos clients et non à contrôler que nos attentes aient été bien prises en compte. Ces personnes ont été à mon écoute et j'ai pu

apprécier la qualité de notre relation commerciale.

Transparence : Êtes-vous déjà passée par un emploi direct de personnes en situation de handicap ?

Elodie Boishus : L'an passé nous avons recruté en contrat de professionnalisation une personne en situation de handicap au sein de notre équipe administrative. Son accompagnement s'est avéré beaucoup plus complexe que nous ne l'aurions imaginé. En effet, travailler dans une entreprise comme la nôtre nous oblige à tenir de nombreuses exigences et surtout un rythme imposé par l'activité. Il est nécessaire de pouvoir adapter les missions et tâches confiées.

Transparence : Quels sont les articles sur lesquels se porte votre choix ?

Elodie Boishus : Lors de ma précédente commande, mon choix s'est porté sur Le Verdier avec l'achat de ramettes de papier. Nous en consommons beaucoup et c'était pour moi l'occasion de tester vos produits. La simplicité



Elodie Boishus

du service et la qualité des produits me mènent à élargir notre gamme d'achats. Plusieurs produits d'entretien pourraient correspondre à mes attentes et me permettraient de faire des achats auprès de l'Artisanerie.

Transparence : Que pensez-vous de notre journal Transparence ?

Elodie Boishus : C'est un bel outil de communication qui permet de connaître vos projets, vos réalisations et la vie de l'association. J'y apprécie également l'article à la une du journal qui permet de mieux connaître le handicap et les actualités afférentes.

Transparence : Seriez-vous prête à recommander notre association auprès de vos partenaires ?

Elodie Boishus : Évidemment ! Une qualité de service et des produits vendus se recommande. Votre association a toutes les cartes en main pour bénéficier d'un bouche-à-oreille positif. Nous travaillons avec divers groupes et entreprises qui interviennent sur différents secteurs d'activités.

Interview : Boulangerie Tessier

Transparence : Grégory Tessier, pouvez-vous nous présenter votre établissement ?

Grégory Tessier : Artisan boulanger pâtissier, j'ai repris cette boulangerie depuis mars 2012 comme gérant et j'emploie quatre salariés. Cette boulangerie authentique vend des viennoiseries classiques et régionales, des pains de campagne, pains aux céréales et réalise des prestations de traiteur sur commande. C'est la seule boulangerie d'une petite ville semi urbaine Biache-Saint-Vaast située dans le Pas-de-Calais, avec des services de livraison en tournées et des dépôts dans des établissements pour jeunes handicapés (IME).

Transparence : Depuis quelle date êtes-vous partenaire de l'APEI de Saint-Amand-Montrond ?

Grégory Tessier : Je suis client depuis juin 2012. La première rencontre a été plus un moment de

discussion que de commandes. J'ai besoin de connaître l'entreprise à laquelle je fais confiance. Votre sérieux et vos projets m'ont convaincu et mes achats ont progressé avec mon adhésion à votre démarche.

Transparence : Justement, comment la concevez-vous ?

Grégory Tessier : La première fois, la notion de prix n'intervient pas dans mon approche, à ce niveau là, je donne une chance pour entrer dans le monde du travail. Il faudrait que d'autres entreprises, artisans ou grandes sociétés puissent aussi s'investir, cela ne change rien à notre quotidien. En somme les commandes que je fais à l'Artisanerie représentent un coût mais permettre à des personnes en situation de handicap d'avancer dans la vie n'a pas de prix.

Transparence : Quels articles achetez-vous à l'Artisanerie ?

Grégory Tessier : Mes premiers achats ont été des sacs poubelles et du papier toilette, puis rapidement votre déléguée Caroline Leplus m'a orienté sur des produits plus techniques (détergents citron ou coquelicot, liquide vaisselle). En terme de rentabilité, je suis très satisfait car ce sont des produits très concentrés et conformes aux normes alimentaires, notamment le dégraissant alimentaire, que j'utilise pour le laboratoire et le magasin. Je reste très étonné par la capacité et les compétences de vos travailleurs handicapés à produire une gamme aussi large, et de si bonne qualité, comme les produits microfibrés. Je verrai lors du prochain passage de Caroline si je prends des produits également pour Le Verdier.



Grégory Tessier et Caroline Leplus

Transparence : Que pensez-vous des relations professionnelles existant entre vous et l'APEI ?

Grégory Tessier : J'incite des professionnels de ma corporation à travailler avec des structures comme la vôtre. Dans ma précédente entreprise, je travaillais déjà avec un centre pour handicapés. Je ne commande jamais par téléphone. Je préfère recevoir Caroline, voir vos réalisations sur la plaquette, votre évolution. Aujourd'hui, je recommande l'Artisanerie car notre relation solide satisfait les deux parties.

Quelques partenaires :



L'APEI de Saint-Amand-Montrond

plus de 30 ans au service de la personne en situation de handicap

De 1978 à ce jour

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, forte de ses convictions, armée du bien-fondé de sa démarche, a su imaginer, convaincre et fédérer autour de ses objectifs sociaux afin d'apporter aux personnes en situation de handicap de la dignité.

Les textes liés à l'emploi des personnes reconnues handicapées ont pu voir le jour grâce à la pression indispensable des associations de parents d'enfants inadaptés.

L'APEI de Saint-Amand-Montrond, comme peu d'autres, peut se féliciter de ses choix et d'être parvenue aujourd'hui à démontrer de son savoir faire et de sa capacité à gérer trois établissements de travail et cinq foyers.

Les foyers Bernard Fagot avec 104 places se composent de 3 foyers d'hébergement réservés aux travailleurs handicapés de l'ESAT (foyer traditionnel, foyer logement, foyer éclaté) et de 2 foyers de vie dont l'un accueille 5 personnes retraitées et de 3 places d'accueil temporaire d'urgence.

Les Entreprises Adaptées fabriquent, transforment et conditionnent des produits de qualité, distribués par son propre réseau commercial intégré à l'association. L'Artisanerie créée en 1980 (84 salariés handicapés) est spécialisée sur une gamme de produits de nettoyage, d'hygiène et d'entretien alors que Le Verdier inauguré en 1996 (44 salariés handicapés) a opté pour une famille de produits de petites fournitures de bureau, de papeterie et de parapharmacie.

L'ESAT Vernet Industriel regroupe 7 ateliers distincts pour 114 personnes prises en charge qui ont pour activité professionnelle :

la sous-traitance industrielle, l'entretien d'espaces verts, la blanchisserie industrielle, la restauration, la fabrication de cartons d'emballage dédiés en partie aux expéditions des 2 E.A., l'entretien et l'hygiène des locaux et les produits du terroir.

1978	2016
30 travailleurs handicapés	260 travailleurs handicapés
14 résidents	104 résidents
3 établissements gérés	8 établissements gérés

Et pour demain

L'APEI de Saint-Amand-Montrond après la création de structures de travail (choix historique) et d'établissements d'hébergement adaptés à une population fragile (2008 et 2010), voit plus loin. La pyramide des âges de nos structures de travail, les avancées médicales et un accompagnement de proximité conduisent naturellement le conseil d'administration à envisager un accueil spécifique aux personnes vieillissantes. Déjà propriétaire d'un terrain, l'APEI est maître d'œuvre d'un bâtiment (voir photo ci-dessous). En attente d'un schéma départemental favorable, ce projet monopolise toutes nos attentions et fédère nos actions présentes.



Journal semestriel de l'APEI de Saint-Amand-Montrond créé en octobre 2005

Président de l'association et du comité de rédaction : Jean-Pierre Havard

Directeurs de la publication : Christian Denis, Patrick Soldati

Comité de rédaction : Michel Dangles, Claudie Loda †, Hélène Mercier, Laetitia Difraya

Conception artistique : Actif Edition - 02 47 67 55 95

Ce numéro a été tiré à 70 200 exemplaires sur papier recyclé.

21, rue Emile-Zola
18200 Saint-Amand-Montrond

www.apei.asso.fr



Papier recyclé



Coordonnées commerciales

Direction commerciale Vanves

7, allée du Progrès - 92173 Vanves Cedex
Tél. : 01 45 29 30 00 - Fax : 01 46 48 61 86
Mail : dirco.nord@apei.asso.fr

Direction commerciale Béziers

7, avenue Pierre Verdier - 34535 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 76 02 64 - Fax : 04 67 62 60 47
Mail : dirco.sud@apei.asso.fr